

# VOLLORE ou VOLLORE VILLE

Vollore & Chignore, Lovolautrum, pct. ville de Fr., en Auvergne, Elef. de Clermont, avec titre de C.

A la préhistoire, il paraît certain que, pour les premiers habitants de la contrée, la montagne de Chignore joua un rôle non moins important que Vollore sous la domination romaine

En 1793 la paroisse de **Vollore** est partagée en deux communes. **Vollore Chignore** (puis **Vollore Ville**) et Vollore-Montagne. Vollore est désignée, d'après certains auteurs, sous le nom de **Lavolotrum** ou **Lavolautrum** par Saint Grégoire de Tours, au milieu du VI<sup>ème</sup> siècle ; et dans différentes chartes on trouve : **Volorium** 1140 ; **Avoulloure** 1248 ; **Volobrium** 1320 et 1398 ; **Vouloure** 1333 et 1339(Mss C.) ; **Volobre** (noms féodaux : Dom Bettencourt) ; **Lovolotrum** (chartes - Dictionnaire géographique de Vosgien).

VOLOBRE, de *Volobrio* (Louis, Sg. de), Chev. ; frère de Guill. de Thiern, échange avec Jean, C<sup>te</sup> de Forez, divers droits contre d'autres, dép. du châ. de S<sup>t</sup> Maurice et de la maison de Châtelus ; 1320. (r. 1400, p. 945.) Autre titre de l'an 1308. (r. 1364, p. 1282.) : **VOLOBRE** (Marguer. de). Chât. t. s. de Volobre, *Volobrit*, et de Montguerle, al. Montguerche, es par. de Volobré, la Celle et Esquatas: Forez, 1398. (r. 470, p. 167 ; r. 471, p. 42.)

A partir du 12<sup>ème</sup> siècle on trouve trace de Arbert Seigneur de Vollore en 1145, père du Seigneur du même nom Arbert qui eut une unique héritière Blanche de Vollore qui épousa un Seigneur de Thiers.

En 1338, la seigneurie devient de Vollore et Montguerlhe.

En la Châtellenie & Baronnie dudit Thiers tant en ladite Ville de Thiers que es Villages qui sont en ladite Châtellenie & Baronnie, **Vouloure**, Montguerlhe, Noalhar, & en la Châtellenie de Loliere, n'y a aucunes Coutumes locales.

*Vouloure.* ] Il y a un Prieuré en l'Eglise de saint Maurice qui est la Paroisse, qui est à la nomination de celui de Sauvyat. Il y a dans Vouloure une rue appelée la Chossade, & le quartier appelé de Chinioure qui se regissent par Droit écrit, & prennent le sel en la Province de Forest, de laquelle ils ont esté separez par une Declaration du Roy de 1600. à la poursuite de Dame Claude de Chazeron qui étoit mariée au Seigneur de saint Herem en la Maison duquel **Vouloure** est encore à present.

*Il n'y a aucunes Coutumes locales.* ] Cependant Masuer *De societate. nu. i.* parle d'un douaire de la moitié des biens en faveur de la femme, & qu'en la Terre de Thiers la femme est en droit de se tenir au douaire Coutumier ou prefix. Ce statut est presentement abrogé.

## **Vollore est une paroisse qui comprend les trois communes actuelles Vollore Ville, Vollore Montagne et Sainte Agathe.**

Vollore Montagne s'en sépare définitivement en 1793.

Les édits royaux des finances, depuis 1640 jusqu'en 1789 portent : **Voloure-Chignoure** ou **Vollore-Chignore** 1792 1795 ; on parle aussi d'une médaille Tibère, rapportée dans le Trésor de Golzius, sur laquelle on voit : **Volobria municipe** ;

2133. *Vollore - Montagne, P. de Dôme, sur le Trinquart, affl. dr. du Couzon en amont d'Aubusson d'Auvergne, P. de Dôme; de Volubris, 1269, (DR), Volubrio, 1333 (REA, 1931, 375); = peut-être gaul. vello- «meilleur» (LG) + -o-dubron «eau», désignant d'abord le cours d'eau; \***Volobre** aurait subi l'attr. de *Vollore-Ville, P. de Dôme.**

Depuis 1795 c'est Vollore Ville

Lovolautrum; Lovolautrensis castri; (1269) de **Volubris**; (1257) Voloyre, (1259) Voloure, (1333) Volubrio

**Sainte Agathe** se séparera ensuite de **Vollore-Ville** au 1<sup>er</sup> janvier 1869

En résumé depuis ses origines le nom de Vollore est une déclinaison de Lovolautrum ; Lovo=eau (mot gaulois) lautrum = bain,bassin, auge, canal (= gaul. lovo- «eau» + lautro- «bain, bassin, auge,, canal» (LG), désignant d'abord le cours d'eau; \*Lovollaure)

Le passage de l'eau, la réserve d'eau à rapprocher du Chignore

Le site du Château avec les Seigneurs de Vollore et la présence de l'église de la Paroisse de Vollore confirme que le nom du site est historique alors que Vollore-Ville n'est qu'une appellation donnée après la révolution pour simplifier Vollore-Chignore nom permettant de se différencier de Vollore Montagne qui n'est elle-même pas sur le site de Vollore.

Le mot de ville n'a aucune valeur historique et est surdimensionné par rapport au village rural qu'est Vollore. Vollore était l'ancien nom et peut désigner notre commune

En 2019 Vollore Ville mènera une étude couteuse avec La Poste afin de de définir l'adressage de chaque maison et de préciser la dénomination et le numérotage de l'adresse de chaque habitation.

Plusieurs raisons nous appellent à réaliser cette étude :

- La multiplicité des noms au sein d'un même foyer,
- Les pratiques d'achats sur le web et donc la livraison par un tiers,
- Le remplacement d'un-e facteur-trice en congé ou maladie,

Il est donc impératif pour chacun de nous d'avoir une adresse précise et géoréférencée.

Ces précisions de localisation et notamment la numérotation nous obligeront tous à faire un changement d'adresse. Les habitants seront conseillés en phase finale de l'étude et certaines démarches administratives liées à ce changement d'adresse seront prises en charge.

Chaque Volorois changeant d'adresse nous pouvons dans cette démarche changer le nom de Vollore-Ville en Vollore. Le conseil municipal réuni le 18 décembre a voté à l'unanimité pour ce changement de nom.

Aujourd'hui nous vous consultons, votre avis sera décisif dans notre choix. Nous consulterons le Conseil Départemental compétent en la matière pour qu'il statue. La Poste, vous et la municipalité feront la mise en œuvre.

Veillez porter votre vote en mairie avant le 31 janvier 2019 en découpant ci-dessous l'option choisie ou en rédigeant vous-même sur un papier libre votre choix.

---

Je désire conserver le nom de :  
Vollore Ville pour notre commune.

---

Je souhaite que notre commune  
prenne le nom de Vollore

---

**VOLLORE**

**VOLLORE-VILLE**

---

**VOLLORE VILLE**

---

**VOLLORE**

---